

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

(Bien que le TAD ne soit pas une nouveauté, il nous a semblé nécessaire d'en rappeler les grandes lignes)



Le TAD est un service proposé aux habitants de la Communauté de Communes du Clunisois pour faciliter leurs déplacements sur leur territoire. Il vous suffit de réserver la veille de votre déplacement avant midi. Le véhicule se déplacera jusqu'à votre domicile pour vous conduire au plus près de votre destination au sein de la ComCom du Clunisois. Le TAD vous propose 2 créneaux horaires pour effectuer votre voyage (cf. ci-dessous). Les tickets vous seront vendus lors de votre montée dans le véhicule, au tarif de 2€ l'aller et 4 € l'aller-retour. Vous pourrez rester sur votre lieu de destination entre 1h30 et 4h.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mercredi : 12h30 à 14h30 - 16h à 18h

Samedi : 8h15 à 9h15 - 11h à 12h15

CONTACT : Maison de la Communauté de Communes - 5 place du marché, 71250 CLUNY
Tél : 03 85 20 00 11

Mail : contact@enclunisois.com



SERVICE GRATUIT DE COVOITURAGE DANS LE 71 !

À l'initiative de la ComCom du Clunisois, et portée avec la ComCom Saint-Cyr Mère Boëtier et la ComCom Sud Côte Chalonnaise, **Ça roule chez nous** est une nouvelle plateforme de mise en relation des covoitureurs, lancée le 16/09/20 sur l'aire de Massilly. L'objectif ? Faciliter le covoiturage pour tous, quelle que soit sa destination. Comment faire ?

- 1** Se connecter sur le site <https://caroulecheznous.fr> depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone ; créer un compte.
- 2** Passée la 1ère inscription, on se connectera avec son n° de portable et son mot de passe.
- 3** Ensuite, il suffira de cliquer sur le service souhaité. Vous pourrez rechercher ou proposer un trajet en cliquant sur *Liste des covoiturages*. La plateforme vous mettra alors en relation avec un conducteur ou un passager potentiel pour échanger directement sur les modalités du trajet (lieu de départ, etc.).

L'Agence Technique Départementale : une ressource pour les communes

L'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale (ATD) a eu lieu le 22 septembre 2020 à Charolles. L'occasion pour de nombreux nouveaux élus de découvrir l'Agence et l'importance de son rôle dans l'accompagnement des communes qui ne disposent pas des ressources et compétences suffisantes pour mener leurs projets à terme de façon autonome. En effet, l'ATD met à disposition des communes adhérentes une équipe expérimentée, structurée autour de 3 pôles de compétence : assistance juridique et financière ; voirie et espaces publics ; bâtiment et énergie.

Dès qu'une commune adhérente dépose une demande d'assistance, un protocole permet de valider le contexte favorable sur les plans administratif, financier, juridique et technique, puis l'agence apporte son expertise, de l'étude préalable jusqu'à la réception des travaux.

Lors de cette assemblée annuelle, l'accent a été mis sur la gestion des

eaux pluviales. Trois experts ont présenté de nouvelles orientations en réponse au changement climatique et à la répétition des sécheresses estivales.

Dans le schéma actuel des voiries et réseaux, les eaux de pluie sont évacuées et souvent mélangées aux eaux usées et polluées : un volume important de ces eaux aboutit en station d'épuration via des réseaux qui demandent beaucoup d'entretien.

Les nouvelles recommandations s'appuient sur l'idée de permettre l'infiltration au plus près de la pluie : en déconnectant les réseaux d'eau pluviale, et en travaillant à la désimperméabilisation des sols à l'aide de zones végétalisées, de plantation d'arbres et de haies, de noues et tranchées d'infiltration.

En plus de participer activement à la récupération des eaux de pluie pour entretenir l'humidité des sols, ces techniques permettent d'améliorer le cadre de vie en redonnant sa place au végétal dans les zones d'habitation.



SIE ou SYNDICAT DES EAUX DE LA GUYE

De son prélèvement dans le milieu naturel à sa distribution au robinet, en passant par les traitements pour la rendre potable, sa collecte après utilisation et sa dépollution, l'eau est l'objet d'un grand nombre de services. Le syndicat des eaux représente un de ces services.

Ce syndicat est constitué de plusieurs conseillers communaux et d'un président, tous élus. Il s'accompagne d'un bureau d'études, le SECUNDO, qui gère le réseau des eaux potables, du captage de Salornay-sur-Guye jusqu'au client.



La SAUR prend en charge la gestion financière de l'entretien du réseau.

L'ensemble de la longueur du réseau d'eau représente 359 km. Le nombre de compteurs s'élève à 4 062. 26 communes sont adhérentes au syndicat. Le volume d'eau consommée à Sigy se monte à 6 259 m³.

A ce jour, le tarif de l'eau a subi une augmentation de 2,5 % , hausse très raisonnable, puisque l'eau devient une denrée rare, mais essentielle à la vie. Nous savons tous combien les investissements pour renouveler les réseaux, sont onéreux...

Entretien des installations d'assainissement non collectif

Le SPANC du Clunisois a choisi de mettre à votre disposition un service d'entretien des assainissements non collectifs à prix préférentiel.

Pour leur bon fonctionnement, les **systèmes doivent être vidangés régulièrement** : les fosses septiques et toutes eaux lorsque les boues atteignent 50 % du volume utile ; et les micro-stations à 30 % du volume utile.

Il ne faut pas attendre un dysfonctionnement qui pourrait endommager irrémédiablement le système de traitement (épandage, filtres, etc.).

Les matières de vidanges doivent être traitées par une entreprise ayant reçu un **agrément préfectoral**, conforme à la loi (article L1331-1-1 du Code de la santé publique).



Après une consultation en accord avec le Code des marchés publics, le SPANC du Clunisois a fait le choix de l'entreprise Valvert sur des critères de compétence, économiques et environnementaux. Le regroupement des collectes permet d'avoir un tarif attractif.

Dans le cadre de cette démarche, des bons de commande de « vidange groupée des fosses septiques » sont disponibles en mairie et sur le site internet du SPANC.

Votre bon de commande, signé par vos soins, devra être retourné au SPANC qui transmettra à la société Valvert, laquelle vous contactera pour une prise de rendez-vous. L'intervention se fera dans les 4 semaines suivant la réception du bon de commande par Valvert.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SPANC du Clunisois : au 03 85 59 80 10 ou sur www.spancduclunisois.fr.

VOUS AVEZ DIT SIRTOM ?

Le 28 juillet dernier s'est réuni le conseil d'investiture du Sirtom Vallée de la Grosne, piloté depuis par sa nouvelle présidente Catherine Pegon. Pour vos élues, quatre réunions du Conseil syndical ont déjà permis de mieux cerner l'organisation et le dynamisme de ce syndicat engagé dans la réduction des déchets depuis 15 ans.

Qu'est le Sirtom pour Sigy ? Des poubelles aux couvercles jaune et gris vidées le vendredi matin, des points d'apport volontaire papier et verre, des recycleries. Vu de plus loin, ce sont **22000 habitants, 58 communes, 2 communautés de communes (Clunisois et Saint Cyr-Mère Boitier), 221 points d'apport volontaire, 11300 tonnes de déchets collectés (2019). 8 camions de collecte de déchets**. C'est aussi une entreprise clunisoise bientôt équipée en photovoltaïque qui, dès 2021, choisira un fournisseur d'électricité issue des énergies renouvelables.

Outre collecter, transférer, traiter les déchets et optimiser leur tri, le Sirtom s'est engagé auprès de l'État à nous accompagner sur la voie d'une **économie circulaire**, aussi écologique qu'économique : réduire nos déchets matière et organiques et permettre qu'ils soient le plus possible **valorisés, donc transformés en ressources**.

Jetez un œil sur les 8 vignettes ci-dessous ! Beaucoup d'entre vous pratiquent certains de ces gestes utiles, en réalisent d'autres... Voyez sur le site du Sirtom les petites vidéos témoignant d'initiatives particulières en région Bourgogne-Franche-Comté.

N'hésitons pas à partager en mairie nos idées, nos gestes à nous ! Nous, élues, nous engageons à les communiquer au Sirtom pour construire tous ensemble le plan d'actions d'économie circulaire de 2021-2026.



8 gestes pour un territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

Report du recensement 2021 : Comme tous les cinq ans dans notre commune, nous devons effectuer le recensement de la population du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Les conditions sanitaires difficiles que nous connaissons actuellement ne permettent pas de réaliser cette enquête sereinement. C'est pourquoi l'INSEE a pris la décision de reporter ce recensement à 2022.



Du bon usage du masque (un geste barrière contre le coronavirus)

Comment mettre son masque ?

- 1- Se laver les mains ou les désinfecter au gel hydro-alcoolique.*
- 2- Prendre le masque par les attaches et le plaquer sur le visage (plis plongeants).*
- 3- Placer les attaches autour des oreilles, ou les nouer derrière la tête et le cou.*
- 4- Pincer la barrette au niveau du nez pour augmenter l'étanchéité.*
- 5- Tirer le bas du masque jusqu'à couvrir le menton.*

Comment le porter ?

*Une fois le masque en place, éviter de toucher la partie filtrante couvrant le visage.
Ne pas le baisser sous le menton ou le nez... il n'y aurait plus d'effet protecteur.
Ne pas le poser dans une poche, un sac ou sur un meuble... ils seraient contaminés.*

Quand le retirer ?

Au bout de 3-4 heures, ou s'il est souillé de façon visible (éternuement, projection) ou invisible (sortie de courses...), retirer le masque par les attaches, puis l'éliminer sans délai dans un sac fermé. Ou bien le laver 30 mn à 60 °C. Se laver les mains.

Lequel choisir ?

Un bon masque doit filtrer correctement et permettre de respirer. Les masques simples lavables ou jetables servent surtout à protéger l'autre de nos éventuels microbes. Quand nous en portons tous, nous nous protégeons donc mutuellement.

Atouts du masque tissu ? écologique, économique, décoratif, ludique...

Atouts du masque chirurgical ? léger, sans entretien...